



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 06/21
Séance du Conseil communal du
mercredi 23 juin 2021 à 19h00
à l'auditoire 350-351 du bâtiment
Amphimax de l'UNIL

La 43^{ème} et dernière séance de la présente législature 2016-2021, 6^{ème} de cette année 2021 est ouverte à 19h00 à l'auditoire 350-351 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Michel Racine, Président pour cette année 2020-2021, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 10 juin 2021, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	60
Excusés :	16 Mmes Aufrère, Devaud, Graetzel, Moriyama Swan et Thelisson MM. Beck, Combes, Equey, Gass, Hirsch, Jungen, Liechti, Piller, Ruegg, Walpen et Wessner
Absents :	1 M. Wirth
Présents :	43
Majorité absolue :	22

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie.
La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 23 juin 2021

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La Municipalité a demandé à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour intitulé « Réponse à l'interpellation de Mme Berner déposée lors de la séance du 26 mai 2021 ». M. le Président propose de traiter ce sujet au point 10 de l'ordre du jour et propose de passer au vote sur l'ordre du jour tel qu'amendé.

L'ordre du jour tel qu'amendé est accepté à l'unanimité

Mme Berner : Je souhaite déposer une motion d'ordre afin que cette réponse de la Municipalité soit introduite à l'ordre du jour avant la discussion concernant la Gestion et les Comptes 2020.

La motion d'ordre est acceptée et la réponse de la Municipalité est introduite au point 7 de l'ordre du jour. Les précédents points 7 à 11 deviennent les points 8 à 12.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021

PV N° 04/21

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Dubuis : En page 15, à la 3^{ème} ligne de mon intervention, il faut remplacer « sur tous les plans » par « sur tous ces plans ».

M. Golaz : En page 30, aux 2^{ème} et dernière ligne de mon intervention, il faut remplacer « Rolle » par « ROL ». Il s'agit de la Région Ouest Lausannois.

Mme Berner : En page 29, à la première ligne de l'intervention de M. Brandt, il faut corriger «...la commission de gestion et des finances et l'organe de contrôle...» par «...la commission de gestion est des finances et l'organe de contrôle...».

M. Lehmann : En page 15, les quatre dernières lignes de mon intervention, à partir de « Dans le plan d'affectation... » doivent être remplacées par le texte suivant : « Dans le plan d'affectation cantonal 229 sur les Hautes Ecoles, conclu entre les communes de de Chavannes, Ecublens, Lausanne et Saint-Sulpice en 1992, signé pour notre commune par M. Ernest Steinhauer (syndic en ce temps-là), il y a trois secteurs dans le contexte général sur le territoire d'Ecublens, le secteur 1 avec 0.6, le secteur 2 avec 0.5 et le secteur 3 avec 0.65. Par les soins de notre ancien syndic, M. Maurice Decoppet, j'ai été informé, Saint-Sulpice inclus, qu'il existe 5 secteurs en tout : le secteur 4, dont le Starling et Rolex, est à 0.6, le secteur 5, le Centre de Sport et de Santé (aussi sous le PEC 41b) est à 0.1.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 04/21 du 26 mai 2021 est accepté par 39 voix pour et 3 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Je vous rappelle que les restrictions en lien avec le COVID19 sont toujours en vigueur. Par ailleurs, j'informe ceux qui viendront au repas de ce soir qu'il aura lieu à l'Auberge de Saint-Sulpice.

Mme Fankhauser : Je vous donne lecture d'une nouvelle lettre reçue concernant le plan d'affectation Vallaire :

Cher Monsieur Racine,

Nous vous adressons ce courrier au nom d'un groupe de copropriétaires opposants, représentés par Maître Jérôme Reymond et habitants de la parcelle 164 du plan d'affectation Vallaire ainsi que le restaurant L'Empire du Dragon et vous prions de bien vouloir lire ce courrier à nos confrères Serpelious lors du Conseil communal, mercredi 23 juin 2021.

Nous vous écrivons pour déposer une plainte formelle concernant les perturbations dues au stationnement non autorisé sur les places visiteurs sur la parcelle 164 PPE Les Jardins de la Venoge ainsi que sur la propriété privée (Restaurant L'Empire du Dragon) Route de Vallaire 2, causé par les clients de l'hôtel résidence Vision Apartments.

Depuis sa création en 2018, les clients séjournant à l'hôtel résidence Vision Apartments ont créé une nuisance en se garant illégalement sur la parcelle 164 avec plus de 80 dénonciations qui ont été émises à la suite de la Mise à Ban mise en place pour la parcelle 164.

Ces parkings « sauvages » impactent aussi nos voisins avec le parking privé du restaurant de L'Empire du Dragon qui se retrouve récurremment avec un manque de places de parc pour ces clients.

Conceptuellement, avoir un hôtel ou un appart hôtel avec 60 studios sans réception d'allée pour les visiteurs sur un rond-point d'angle très fréquenté est très discutable.

A notre connaissance, tous les autres hôtels-résidence à Saint-Sulpice, (ex. Attica Résidences, Starling Hotel, Apparthotel Le Débarcadère) disposent tous d'un accueil dans l'allée pour que leurs clients puissent accéder à l'hôtel directement devant l'entrée.

De plus, nos interrogations de ces préoccupations auprès de la direction de Vision Apartments ont été ignorées.

Vision Apartments n'a pris aucune mesure pour signaler avec des panneaux extérieurs pour indiquer et aider ses clients à trouver le bon parking qui se trouve dans le garage sous-terrain verrouillé sous la parcelle 164.

De plus, la politique de stationnement sur le site de Vision Apartments & Booking.com pour les réservations semble être très floue.

Nous vous prions de bien vouloir examiner cette situation et en tenir compte lors de votre décision pour le point 8. Dépôt de de Préavis N°12/21 « Plan d'affectation Vallaire ».

*Aussi, pour rappel notre courrier (joint) lu durant le conseil communal du 23 mai 2021.
Nous vous remercions de votre attention.*

Signé par 12 copropriétaires et habitants ainsi que par M. Wong, pour le restaurant L'Empire du Dragon

M. le Président : Je vous donne également lecture d'une deuxième lettre du professeur Mange :

A Monsieur le président du Conseil communal, M. Michel Racine

Monsieur le président et cher Monsieur,

J'ai lu avec grand intérêt le compte-rendu de la séance du Conseil communal du 21 avril 2021.

J'ai constaté avec regret qu'il n'y a dans ce compte-rendu aucune communication orale, ni aucune correction du procès-verbal 02/21 de la séance du 24 mars 2021 consacrée à mon courriel du 3 mai 2021.

Je me permets de vous rappeler ci-dessous le courriel en question, en souhaitant qu'il en soit fait explicitement mention, par oral et par écrit, dans votre séance du Conseil communal du 23 juin 2021.

Sous point 6 du compte-rendu de la séance du Conseil communal du mercredi 24 mars 2021, consacré au Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois, le conseiller communal Christian Lehmann annonce une conférence du professeur Daniel Mange sur la question des accès autoroutiers, en date du 30 septembre 2021 à Chavannes-près-Renens.

Je me dois de rectifier et compléter l'annonce de M. Lehmann: la conférence en question, organisée par l'ADIRHE (l'Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes écoles), se tient dans le cadre de son assemblée générale. Mais le thème n'est pas routier, mais ferroviaire: sous le titre «Une future gare CFF Hautes Ecoles, défi à relever ou utopie?», j'animerai un débat où prendront part un représentant du bureau d'ingénieurs BG, Olivier de Watteville, auteur du projet originel, du vice-président de l'EPFL Matthias Gäumann et d'un député, Me Stéphane Masson.

La conférence est publique; elle est de nature à intéresser tous les Serpeliou avides de transports publics.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette modeste correction de votre procès-verbal, je vous transmets, Monsieur le président et cher Monsieur, mes salutations distinguées,

Daniel Mange

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : J'ai une réponse à la question de Mme Michel sur la question du poids du raisin et du nombre de bouteilles de vin. En 2020 il y avait 505 kg de raisin pour 474 bouteilles de pinot noir. En

2019, 717 kg pour 618 bouteilles. En 2018, 807 kg pour 696 bouteilles. Voici la réponse du vigneron : « Je ne sais pas d'où vient le chiffre 957 kg qui représenterait d'ailleurs une récolte supérieure au droit du producteur en vigueur ». Il a donc eu probablement une erreur dans le chiffre figurant dans le rapport de gestion et je vous prie de nous en excuser.

M. Panzera : Dépassement budgétaire sur le compte 1900 Informatique : En juillet 2020, la commune de Prilly a dénoncé le contrat de support de l'informatique de St-Sulpice pour le 31 décembre 2020. À la suite de cette décision, nous avons contacté plusieurs sociétés pour obtenir une offre de contrat de service, essentiellement pour la partie « matériel » et « logiciel bureautique » de notre parc informatique. Trois sociétés ont répondu à notre demande :

- OFISA – Intégrateur des logiciels NEST (Office de la population) et ABACUS (Bourse).
- T2I – Intégrateur du logiciel Expert
- Malera.com – Société de support informatique

Lors de l'établissement du budget 2021, seul un montant proposé par OFISA de CHF 19'000.- nous était connu. Après investigation en novembre, ledit montant n'était pas crédible, car OFISA n'avait pas évalué le parc informatique et notre choix final du support s'est porté sur la société Malera.com qui nous proposait ses services à un montant devisé à CHF 8'000.00 pour la reprise en main du parc, soit à compter du 1^{er} décembre 2020 et jusqu'au 28 février 2021, pour une évaluation plus précise.

Alors que le budget 2021 était déjà bouclé en fin novembre, nous avons dû commander 19 ordinateurs portables afin de répondre aux nouvelles instructions de l'Office Fédéral de la Santé Publique, exigeant la mise en place de processus de télétravail pour l'ensemble du personnel en mesure de travailler à domicile. Une partie de ces portables ont été livrés en décembre et la suite en janvier 2021.

Le support du télétravail, requis pour sa mise en œuvre, n'avait pas été budgété.

En début février, le coût du support de notre prestataire a considérablement augmenté en relation avec la montée en puissance du nombre de postes en télétravail. Cette charge supplémentaire a consommé le montant annuel de CHF 105'000.00 (compte 1900 3101.002) durant ce premier semestre.

En conséquence, afin d'assurer la maintenance jusqu'en fin année 2021, nous avons identifié qu'un dépassement budgétaire serait de l'ordre de CHF 35'000 à 40'000.- sur le compte 1900 3101.002 (Frais maintenance informatique), budgété à CHF 105'000.- et d'environ CHF 5'000.- à 7'000.- sur le compte 1900 3101.003 (Achat matériel informatique), celui-ci budgété à CHF 15'000.-.

État 0 des collecteurs - Avarie sur collecteur de concentration : Dans le cadre de l'État 0 (Préavis 16/2019), Cand-Landi a procédé au mois de juin 2020, à une inspection vidéo du collecteur d'eaux usées communal transitant sur les parcelles de l'UNIL.

À hauteur de l'allée des platanes de Dorigny, il a été constaté un déchirement de la gaine PRV (Polymère Renforcé de fibres de Verre) qui avait été mise en place en 2016 dans ledit collecteur par la société SCRASA SA.

En juillet 2020, notre bureau mandataire Schopfer et Niggli Ingénieurs a pris l'initiative de contacter SCRASA SA afin d'obtenir des explications sur l'origine de cette déchirure et d'envisager des mesures d'assainissement.

À la fermeture du Centre Nautique de Dorigny à l'automne 2020, des investigations sur site ont pu être entreprises.

L'inspection télévisée n'a pas été concluante en raison d'une retenue d'eau et d'une contrepente déjà constatée en 2016 (visibilité nulle). Dès lors, les prospections ont dû se poursuivre par sondages dans

des conditions difficiles dues à la proximité de la nappe phréatique. Un important dispositif de pompage et de blindage de fouille a dû être mis en place afin d'assurer la sécurité.

Une fois atteint le collecteur se situant à une profondeur d'environ 4.00 m', une lucarne a pu être réalisée sur la calotte de celui-ci afin d'accéder au droit de la gaine déchirée au fil de l'eau et repliée sur elle-même. Finalement, l'enlèvement de cette gaine a dû être entrepris manuellement sur une vingtaine de mètres. Cette dernière opération s'est déroulée sur une semaine, s'en est suivie la remise en état du terrain et la création d'une chambre sur la transition 600/800 à l'aval.

À la fin de cette intervention d'urgence, s'en est suivie une continuité d'analyses afin de définir la cause de cette avarie :

- le dimensionnement de la gaine a été défini en conséquence et respecté
- le protocole de pose a été respecté, la procédure de polymérisation ne présentant aucune anomalie
- les essais de résistances mécaniques (flexion, élasticité, épaisseur de gaine) des échantillons de la gaine récupérés et analysés en laboratoire sont conformes aux données de la note de dimensionnement initial.

Il est à noter que l'entreprise SCRASA SA a été très réactive et a répondu à toutes nos sollicitations. Leur expérience dans le domaine n'est plus à démontrer. Après étude de tous les éléments fournis, la cause de cette avarie ne peut leur être imputée à hauteur de 100%, le résultat de l'étude ne démontrant aucun élément probant d'anomalie ou dysfonctionnement de procédure. Il n'est pas non plus à exclure que les conditions locales auraient pu jouer un rôle.

Par conséquent, après analyse des montants facturés et futurs il en résulte que les montants des fournitures sont à quelques centaines de francs près équivalents au montant de la main-d'œuvre, que nous leur demandons de bien vouloir prendre en charge afin de conclure à un arrangement à l'amiable. Le coût total de cette intervention d'urgence s'élève à CHF 53'493.25 HT.

Il est à noter que lors de cette intervention nous avons paré au plus urgent dans l'attente de l'analyse de la situation avant la poursuite des travaux. En fonction de ce constat, il reste un solde de 14.00 m' qui doit encore être démantelé pour assainir ce tronçon, cette intervention s'élève à CHF 18'036.55 HT, à forfait.

Une séance de négociation a eu lieu le 21 juin courant qui a donné lieu à un accord à l'amiable, débouchant sur une clé de répartition 50% - 50% portant ainsi le montant de cette intervention à CHF 35'764.90 HT pour solde de tout compte qui sera imputé sur le Préavis 16/19 « État 0 des collecteurs communaux » projet en cours de réalisation, sur lequel aucun dépassement n'est à ce jour annoncé.

Préavis 08/20 Assainissement des collecteurs de l'Auberge Communale - Rue du Centre 59 : À la suite des débordements des collecteurs d'eaux claires de l'auberge communale au cours de 2017, un contrôle caméra du système séparatif de la parcelle a été réalisé et les rapports d'inspection y relatifs ont été analysés. Il a été identifié le mauvais état des collecteurs de raccordements des eaux claires et d'eaux usées par des pénétrations de racines et des contre-pentes.

D'autre part il a également été identifié que des chéneaux sont raccordés sur les collecteurs de drainage, cette pratique non-conforme pourrait être l'origine des débordements de l'été 2017.

Ces travaux initialement prévus au mois d'août, pendant les vacances estivales et la fermeture de l'Auberge pour limiter les nuisances, ont finalement débuté le 3 août 2020 ceci malgré l'ouverture de l'Auberge fermée auparavant pendant les restrictions de fermeture dues à la pandémie.

Profitant de ces travaux d'assainissement, le branchement de l'eau potable datant de 1984, a également été remplacé par une conduite en polyéthylène Ø 63 mm. ainsi que la mise en conformité selon les directives actuelles de l'installation de la batterie d'eau à l'intérieur du bâtiment (défense incendie et bypass de sécurité).

Ces travaux finalisés au mois de septembre 2020, se sont déroulés avec succès, selon le planning des travaux définis, jusqu'à la réception de l'ouvrage en novembre 2020, sans défaut constaté.

Par ailleurs, il est à relever que les arbres sis sur la parcelle, initialement annoncés en périls par la réalisation des fouilles réalisées à proximité ont pu être conservés en l'état.

D'un point de vue financier, le montant du Préavis 08/20 approuvé pour un montant de 260'078.00HT, a été respecté avec un solde favorable 17'277.85 HT, le montant total des travaux se montant à 242'722.15 HT, aucun dépassement n'est à déplorer.

Le préavis 08/20 peut ainsi être clôturé.

M. Brandt : Les travaux de réfection du chemin du Bochet et de la rue du Centre (préavis 05/17) se sont achevés dans le courant de l'année 2020. La remise d'ouvrage a pu avoir lieu peu après. L'ouvrage est conforme aux règles de l'art, aucun défaut apparent n'ayant été mis en évidence. L'entreprise JPF a très bien travaillé, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Il y a néanmoins lieu de rappeler les difficultés rencontrées tout au long de ce chantier, avec notre bureau mandataire l'entreprise Sabert. Ces difficultés ont notamment été liées à des lacunes dans les études réalisées au moment de l'établissement du projet ou à un manque d'anticipation dans la phase d'exécution. Le Service technique de la Commune a dû consacrer beaucoup de temps à la place de la DLT.

Ces difficultés ont conduit la Commune et le bureau mandataire à mettre un terme avec effet immédiat au contrat, dans le courant de l'été 2019. Le solde des honoraires réclamé par le mandataire a fait l'objet de pourparlers qui ont abouti à un accord conforme aux intérêts de la Commune, puisqu'il a permis d'économiser près de la moitié du montant réclamé par le mandataire.

La fin des travaux s'est dès lors poursuivie sous la direction directe du Service technique, avec la collaboration de l'entreprise JPF.

Le montant du Préavis 05/17 a été approuvé pour un montant de CHF 1'841'400.-TTC, le montant total des travaux se monte à CHF 1'949'261.- TTC. Il en résulte ainsi un dépassement de CHF 107'861.-, ce qui représente environ 6% du budget alloué. Dans ces montants n'est pas compris une subvention de CHF 10'000.- versée par Equiwatt pour l'éclairage au chemin du Bochet.

Le préavis 05/17 peut ainsi être clôturé.

Mme Merminod : Le chantier de la garderie est bientôt terminé. Les délais et le budget ont été tenus et la réception des travaux a commencé. Au vu de la liste d'attente, la Municipalité a décidé de partir directement avec 44 places. Une grande partie des enfants accueillis sont de Saint-Sulpice.

Une nouvelle association de parents s'est créée. Elle s'appelle « Les Petits Loups » et a pour but d'accueillir les enfants scolarisés sur la commune pour le repas de midi. Il y a la possibilité d'apporter son propre repas ou de commander le menu traiteur. La commune a mis à disposition de cette association les anciens locaux de Croqu'pomme. C'est une offre complémentaire pour les parents qui n'ont pas trouvé de solution de garde pour le repas de midi. Ainsi, pour la première fois depuis 5 ans, tous les parents devraient avoir une solution pour leurs enfants.

Deux classes 3P ont fermé dans les établissements scolaires. Une était à Saint-Sulpice et l'autre à Chavannes. Les départs des enfants s'expliquent par le retour de certaines familles dans leur pays d'origine ou par l'achat d'un bien immobilier dans une région où les prix sont plus accessibles.

Le FERL a confirmé une participation de CHF 5'100.— pour le Festival des arts de la rue qui a lieu le 28 août. Ce festival sera dans l'agenda culturel de Lausanne ainsi que dans celui de l'Office du tourisme lausannois.

Les concerts organisés par la société de développement durable, les 20 et 27 juin ont eux aussi été intégrés à l'agenda de Lausanne culture.

Le nouveau règlement sur la taxe de séjour a été accepté par toutes les communes membres du FERL. Il entrera en vigueur en deux phases. La première, au 1^{er} janvier 2022, concernera la majeure partie du règlement, garantissant ainsi de pouvoir percevoir la taxe sur les séjours réservés chez des hôtes utilisant les plateformes en ligne de type Airbnb. La 2^{ème} phase entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et concernera les dispositions réglementaires touchant les nuitées hôtelières et la nouvelle affectation de la taxe. Si la situation devait l'exiger, les municipalités pourraient décider, d'un commun accord, d'un nouveau report. Durant la période transitoire, les modalités prévues dans l'actuel règlement continueront de s'appliquer.

Mme Theumann : L'initiative «SOS Communes» a abouti et a été déposée le 8 juin dernier à l'administration cantonale à Lausanne. Elle présente 13 430 signatures valides sur les 12 000 requises, venant de citoyens de 260 communes.

Pour rappel, le texte demande que le canton reprenne à sa charge l'entier de la facture sociale, dont près de la moitié est actuellement payée par les communes. En contrepartie, ces dernières basculeraient quinze points d'impôts communaux au canton.

En ce qui concerne la redistribution des bénéfices de la Banque Nationale Suisse, l'UCV a demandé au Conseil d'Etat de se positionner. Celui-ci n'a pas souhaité formuler des propositions concrètes répondant aux attentes des communes vaudoises, par contre s'est engagé à réexaminer l'épineuse question du rééquilibrage des finances cantonales et communales en septembre prochain.

Le Conseil d'Etat a validé, le 16 juin dernier, des crédits de 2,4 millions pour le PECC, le Plan Energie et Climat communal, qui comprendra notamment une nouvelle subvention visant à encourager les communes, en particulier celles qui n'ont pas de personnel technique dédié, à avoir recours à des spécialistes externes pour les appuyer dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un plan climat. Il propose également l'engagement d'un expert "climat et durabilité" pour soutenir les communes dans leur démarche, ainsi que des subventions pour du conseil et de la formation auprès de l'administration et des municipaux. Cela vient évidemment en plus des subventions déjà existantes dans le domaine du développement durable.

5. Proposition du Bureau « Indemnité du Conseil communal pour la législature 2021-2026 »

M. le Président donne la parole à M. Moser pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Moser : En conclusion de ce qui précède, la commission propose de reconduire les indemnités du Conseil communal actuellement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019, pour la législature 2021-2026, à l'exception du forfait pour la présidence.

M. le Président ouvre la discussion sur la Proposition du Bureau

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur la Proposition du Bureau.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu la proposition écrite du Bureau du 12 mai 2021 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 41 voix pour et 1 voix contre

- De reconduire les indemnités du Conseil communal actuellement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019 pour la législature 2021-2026, à l'exception du forfait pour le Président qui est augmenté de CHF 1'200.— à CHF 1'500.—. A savoir :
 1. **Président** : Forfait CHF 1'500.--/an + CHF 45.--/séance + présidence des dépouillement : CHF 30.--/heure.
 2. **Secrétaire** : CHF 500.--/séance + frais de secrétariat CHF 800.--/an + participation aux dépouillements CHF 45.--/heure. Travaux supplémentaires CHF 30.--/heure.
 3. **Membres du Bureau** : CHF 45.--/séance + participation aux dépouillements CHF 30.--/heure.
 4. **Membres du Conseil communal** : Participation aux séances du Conseil communal CHF 30.--/séance. Participation aux dépouillements CHF 30.--/heure.
 5. **Président de commission** : Présidence de commission CHF 50.--/séance + participation aux séances CHF 30.--/heure.
 6. **Rapporteur sur le budget, les comptes et la gestion** : Rédaction : CHF 150.--/rapport + participation aux séances : CHF 30.--/heure.
 7. **Rapporteur sur d'autres sujets (après cumul des séances = 6 heures et plus)** : Rédaction : CHF 150.--/rapport + participation aux séances : CHF 30.--/heure.
 8. **Rapporteur sur d'autres sujets (après cumul des séances = moins de 6 heures)** : Rédaction : CHF 90.--/rapport + participation aux séances : CHF 30.--/heure.
 9. **Commissaire (ni président, ni rapporteur)** : participation aux séances : CHF 30.--/heure.
 10. **Scrutateur** : CHF 30.--/heure.

6. Préavis N° 09/21 «Indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 »

M. le Président donne la parole à Mme Jindra Fröhlich pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances.

Mme Jindra Fröhlich : La commission constate que le montant global des indemnités des membres de la municipalité proposé dans ce préavis, composé de traitements et de frais forfaitaires, n'a pas été augmenté pour la nouvelle législature. La COGEFI est satisfaite de cette décision et elle estime que ce montant global est en adéquation avec la fonction et le rôle des membres de la municipalité. En conclusion, c'est à l'unanimité que la COGEFI vous recommande d'accepter le préavis 09/21.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 09/21

M. Gyax : Mon intervention concerne la date de dépôt de ce préavis. Lors de la dernière législature il avait déjà été évoqué qu'il serait préférable que ce sujet ne soit pas discuté lors de la dernière séance de la législature mais plutôt pendant l'année qui précède les élections.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur le préavis N° 09/21.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 09/21 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 37 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions

- D'accepter le préavis municipal N°09/21

7. Réponse à l'interpellation de Mme Berner

Mme Theumann : Je vous donne lecture de notre déclaration commune :

Les parties à la présente déclaration exposent préliminairement qu'elles étaient en litige au sujet d'un contrat de bail à loyer portant sur un dépôt sis au chemin du Bochet à St-Sulpice, ainsi que sur la question de l'étendue et de la nature des frais pris en charge par la municipalité en relation avec la fonction de Syndic.

Ce différend a été porté à la connaissance de la Préfète du district de l'Ouest-lausannois qui a ouvert une enquête administrative au sens de l'art. 141 de la loi sur les communes (LC).

Au terme de son enquête, la Préfète Madame Marion Freiss a mis en évidence des carences dans le processus de contrôle financier au sein de la Commune et est arrivée à la conclusion que Monsieur Clerc avait toujours agi de bonne foi et sans intention malveillante et qu'aucune faute ne pouvait lui être reprochée. Les conclusions du rapport préfectoral relèvent l'existence d'une pratique mise en place avant la syndication de M. Alain Clerc, sans qu'aucune instance communale ne s'en soit souciée auparavant et soulignent que M. Alain Clerc a agi de bonne foi, sans intention malveillante.

Les conclusions de cette enquête ont été transmises au Conseil d'Etat qui a estimé n'avoir pas matière à intervenir - en sa qualité d'autorité de surveillance - au sujet de l'utilisation que Monsieur le Syndic Alain Clerc a fait de la carte de crédit mise à sa disposition pour ses frais de représentation.

Pour le reste, le Conseil d'Etat a laissé à la Municipalité le soin de régler les questions en suspens qui relevaient de sa compétence interne.

Les questions liées au remboursement des frais de représentation et à la location d'un local communal au chemin du Bochet ont pu être réglées à la faveur d'un processus de médiation qui a été confié par la Conseillère d'Etat Madame Luisier à la préfète du district de Lausanne, Madame Schumacher Petoud.

A l'issue du processus de médiation, les parties ont convenu de mettre un terme prématuré au contrat de bail portant sur un local sis rue du Bochet à St-Sulpice. La municipalité a pour sa part renoncé à réclamer le remboursement de frais liés à l'exercice de la fonction de Syndic qu'elle estimait indus et pris acte que Monsieur Clerc avait procédé aux remboursements de ses frais selon une pratique mise en place dans la Commune de St-Sulpice avant son accession à la fonction de Syndic. La municipalité a également constaté que ce mode de fonctionnement en matière de remboursement des frais ne correspondait plus aux pratiques actuelles dans le domaine, raison pour laquelle une révision du règlement interne de la municipalité a été faite afin de préciser et clarifier les processus de remboursement de frais pour la prochaine législature.

Les parties ont pris le soin d'aboutir à un compromis qui soit conforme aux intérêts de la Commune et respecte la personnalité de M. Alain Clerc.

Pour le reste, cette affaire a été l'occasion, pour la Municipalité de mettre en place des règles de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de contrôle financier.

La Commission de gestion et des finances a été tenue informée des solutions auxquelles la médiation a permis d'aboutir. Elle a pris acte que l'accord trouvé est conforme aux intérêts de toutes les parties et que l'affaire est considérée comme étant définitivement réglée.

Ceci étant, la municipalité remercie M. Alain Clerc, qui, en qualité de municipal depuis 2007, puis de syndic depuis 2014, a œuvré ces six dernières années pour le bien de sa commune et de ses citoyens sans jamais compter ses heures et lui adresse ses meilleurs vœux pour sa retraite.

Déclaration signée par Mmes Anne Merminod et Cécile Theumann et MM. Pierre-Yves Brandt, Marcel-André Panzera, Alain Clerc ainsi que M. Ray, secrétaire municipal

M. le Syndic : la Municipalité regrette que la commission de gestion et des finances n'ait pas tenu compte des réponses et remarques faites par les municipaux suite à ses questions.

Mme Merminod : La Municipalité a été surprise par le rapport de la commission de gestion et des finances, concernant la gestion. Il y avait des imprécisions et certains éléments erronés. Certains sujets n'ont pas été abordés lors de la séance avec les municipaux et par conséquent la Municipalité n'a pas pu y répondre. Il est délicat de lire ce genre de rapport lorsque l'on constate certaines erreurs et certaines imprécisions. La commission dit que la Municipalité n'a pas répondu aux vœux alors que les vœux 4 à 11 ont tous eu une réponse, ce qui occupe une quarantaine de pages du rapport de gestion 2020. La Municipalité a donc répondu à tous les vœux sauf ceux concernant une vision du personnel à 5 ans et elle répondra à ces vœux plus tard.

8. Préavis N° 10/21 « Gestion et Comptes 2020 »

M. le Président donne la parole à M. Pache pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances sur les Comptes 2020.

M. Pache : Comme nous l'avons vu, même s'il est meilleur que budgété, cet exercice 2020 montre une fois de plus l'extrême faiblesse de nos finances communales et une marge d'autofinancement obstinément négative face aux prélèvements confiscatoires pour la péréquation horizontale et la facture sociale. Ces derniers représentant plus de 73% de nos recettes d'impôts des rubriques 2100.4001 à 4012 de nos comptes.

Au terme de ses délibérations, la commission propose au conseil communal d'entrer en matière sur ces préavis 10/21 et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle invite le conseil à accepter les comptes 2020 de la commune de Saint-Sulpice, tels que présentés.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion sur les Comptes 2020, chapitre par chapitre.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur les Comptes 2020.

Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis N° 10/21 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 41 voix pour et 1 voix contre

- D'accepter les comptes 2020, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2020, tels que présentés.
- De donner décharge à la municipalité pour la gestion financière de l'année 2020.

M. le Président donne la parole à M. Kobel pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances sur la Gestion 2020.

M. Kobel : Le rôle de la commission de gestion et des finances, en tant qu'organe de contrôle, est d'apporter un regard externe à la gestion de la commune qui inclut de remettre en cause, au besoin, le status quo, d'apporter des pistes d'amélioration et de changements concrètes. Ces regard est, certes, parfois critique mais il est essentiel à l'amélioration de la gestion de la commune. Vous avez tous pu prendre connaissance de ce rapport dans lequel nous avons exprimé un certain nombre de vœux et de conclusions. Dans les grandes lignes, les vœux et conclusions sont assez similaires à ceux du rapport de gestion 2019.

En conclusion, la commission de gestion et des finances :

- constate avec satisfaction que les comptes sont meilleurs que ceux budgetés mais que ce résultat est principalement lié à des éléments sur lesquels la commune n'a peu, voire aucune prise, telle la péréquation ou les coûts des différentes ententes intercommunales. Elle prend acte du fait que le solde financier accuse un négatif de l'ordre de CHF 1,4 millions, ce qui reste toujours très peu satisfaisant.
- s'inquiète du manque de volonté de la Municipalité, malgré la situation financière, de remettre en cause le statu quo dans des domaines tels que le tourisme ou les transports publics, ainsi que l'absence d'initiatives dans le domaine de la réduction des coûts et de l'augmentation des revenus. Il y a urgence d'agir en sortant du confort pour remettre en cause certaines actions et renoncer à d'autres. La COGEFI estime que la notion d'urgence et la nécessité de changement ne sont toujours pas encore suffisamment développées.
- s'inquiète du manque de cohésion des autorités qui s'est encore accentué en 2020. Ce manque de cohésion, coûte non seulement de l'argent aux contribuables mais impacte aussi les affaires de la commune qui n'avancent pas au rythme auquel il devraient et pourraient. L'effort de la municipalité est resté limité à la somme des efforts individuels, sans leadership ni vision commune.

- constate à nouveau le manque d'action et de vision dans la gestion du patrimoine financier et administratif de notre commune. Malgré l'engagement de personnel, la commission ne peut que constater que la situation n'a pas changé. Non seulement les revenus stagnent mais il manque toujours stratégie de valorisation de nos bâtiments et domaines.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion sur la gestion 2020, chapitre par chapitre.

La parole n'est pas demandée sur les chapitres « Autorités » et « Administration générale ».

La discussion est ouverte sur le chapitre « Finances », pages 38 et 39.

Mme Burrus : Je trouve aussi que la commission de gestion et des finances est la commission la plus importante du Conseil communal et je la remercie pour son travail. J'ai une question sur la page 3 du rapport de la commission. A la fin du paragraphe concernant la péréquation il est écrit, concernant l'accord entre le canton et l'UCV : « Il semblerait qu'un risque important existe que le canton n'applique pas cet accord en 2021 ». Je voudrais donc savoir d'où vient cette appréciation et si le danger existe.

Mme Theumann : L'accord avait été formulé de telle façon qu'en 2021 le canton participerait déjà avec 25 millions, pour essayer de combler l'écart qui existe aujourd'hui et 15 millions de réserves. Au vu de la situation liée au Covid19, les 25 millions sont confirmés mais les 15 millions devraient arriver en 2022 au lieu de 2021. D'autres discussions devraient avoir lieu en septembre et nous aurons plus d'informations à ce moment-là.

La parole n'est pas demandée sur les chapitres « Bâtiments, domaines et forêts », « Développement durable », « Infrastructures et énergie », « Urbanisme et constructions » et « Sécurité ».

La discussion est ouverte sur le chapitre « Activités et vie locale », pages 80 à 95.

M. Gyax : Mon intervention porte sur le rapport de la commission et notamment sur le chapitre 9 en page 6. Je rejoins Mme Merminod sur le fait qu'il y ait certaines approximations dans ce rapport car je constate qu'une partie du texte est en opposition avec celui qu'a déposé la commission chargée de l'étude sur la taxe de séjour et qui a été voté au mois d'avril. Certains chiffres sont erronés ou ne correspondent pas à ceux qui ont été fournis par la Municipalité à l'époque. Deuxièmement, elle s'appuie sur un certain nombre de perceptions qui ne sont pas tout à fait correctes car ce sont pas le FERL ou Lausanne Tourisme qui sont censés faire la promotion du tourisme à Saint-Sulpice mais bien l'office du tourisme local, si je m'en tiens au règlement actuellement en vigueur.

Ensuite, la taxe de séjour n'est pas uniquement perçue à l'Hôtel Starling puisque ce dernier ne représente que 50% des taxes collectées par notre commune.

De plus, je ne vois pas quels seraient les coûts supplémentaires colossaux pour remplacer la faible contribution du FERL en faveur des habitants de notre commune. Je rappelle qu'il s'agit d'une taxe de séjour et que les prestations sont dues aux touristes et non pas aux habitants de Saint-Sulpice.

La parole n'est pas demandée sur les chapitres « Enfance et jeunesse » et « Affaires sociales »,
La parole n'est pas demandée sur les réponses de la Municipalité aux vœux N°4, N°5, N°6, N°7, N°8 et N°9 de la commission de gestion et des finances.

La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité aux vœux N°10 et N°11 de la commission de gestion et des finances « Evaluer la possibilité de sortir du FERL et d'utiliser la taxe de séjour de la manière la plus avantageuse pour le développement interne du tourisme/communication/site web/etc..., en conformité avec les règles concernant l'usage du produit de la taxe. » « Proposer des options chiffrées ».

M. Gyga : la commission de gestion et des finances manifeste visiblement une certaine allergie au tourisme et quand on veut se débarrasser de son chien on prétend qu'il a la gale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur la gestion 2020.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 39 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

9. Dépôt du Préavis N° 12/21 « Plan d'affectation Vallaire »

La Municipalité n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion sur le Préavis N° 12/21.

M. Vermeulen : Lundi soir quelqu'un m'a rappelé que nous avions promis de respecter la loi lors de notre assermentation. Il faut donc rappeler la loi et ne pas tenir compte des aspects émotionnels lorsque l'on prend des décisions au sein du Conseil. Cette personne a parfaitement raison mais nous avons également promis d'agir avec justice. C'est pour cela que j'aimerais que la commission qui sera chargée de l'étude de ce dossier garde cette idée en tête et tienne compte des points suivants dans son rapport :

1) Places de parking visiteurs

C'est une question en lien avec la lettre qui nous a été lue en début de séance. Il s'agit aussi d'éviter le parking sauvage. Il y a une norme pour déterminer si les places visiteurs sont suffisantes, c'est la norme VSS.

2) L'ombre

A priori ce n'est pas une question grave lorsque l'on construit mais cela peut générer de l'humidité et des moisissures et affecter la santé des gens car le soleil est nécessaire à la synthèse de la vitamine D qui permet de fixer le calcium. Lorsque l'on voit la hauteur des bâtiments prévus, cela va probablement générer de l'ombre de façon permanente sur certains appartements.

3) Le litige entre les propriétaires et le promoteur

J'aimerais que la promesse de vente fasse partie du rapport de la commission afin que l'on sache ce qui a vraiment été promis.

4) Densification

Nous avons accepté dernièrement le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois et ce plan de quartier est cité dans ce dernier avec d'autres parcelles adjacentes.

M. le Président : M. Vermeulen, je vous invite à mettre vos demandes par écrit et à les transmettre directement auprès de la commission qui sera chargée de ce préavis. Par ailleurs, je vous invite à faire la différence entre droit privé et droit public car beaucoup de vos remarques ne concernent ni le Conseil, ni la Municipalité.

M. Gyax : Je demande à la Municipalité de bien vouloir transmettre à la commission les dossiers qui avaient servi aux négociations avec le propriétaire. Ayant personnellement fait partie de cette commission, j'ai souvenir que la Municipalité de l'époque nous avait présenté tout un programme de concessions qui avaient été faites au promoteur et pour lesquelles il s'était engagé. Ces détails avaient été donnés verbalement à l'époque et je n'en ai malheureusement plus la trace.

Mme Probst : Je suis surprise qu'on ne laisse pas M. Vermeulen finir ses propositions à la commission. J'estime que c'est une forme de censure et qu'il devrait avoir le droit de finir d'énoncer ses propositions devant le Conseil.

M. le Président : Je propose de confier l'examen de ce préavis à une commission ad hoc avec 7 membres.

M. Golaz : Pourquoi une commission ad hoc et pas la commission immobilière ?

M. Mouvet : Le rôle de la commission immobilière est de s'intéresser au patrimoine immobilier de la commune. Comme il s'agit ici d'un plan de quartier, c'est une commission ad hoc qui doit être nommée.

M. Gygax : Pour ma part je pense les deux sont possibles car une parcelle communale se trouve sur le lotissement qui est touché par le droit à bâtir. Je ne suis pas opposé à une commission ad hoc mais il me paraît pertinent que la commission immobilière y soit représentée.

M. Chappuis : J'abonde dans le sens de M. Mouvet. Je vous rappelle le PPA des Jordils a été traité par une commission ad hoc. Je pense qu'il y aurait une égalité de traitement si celui-ci était traité par la commission immobilière.

M. Brandt : C'est une décision du bureau et pas de la Municipalité mais je pense que c'est une question d'aménagement du territoire qui dépasse les compétences de la commission immobilière. La parcelle communale est toute petite et n'a pas d'influence sur cette question. Une commission de 7 membres me semble justifiée du fait de l'importance du préavis et c'est aussi ce qui avait été prévu pour le plan d'affectation des Jordils.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc avec présidence aux SCD sera chargée de l'examen de ce préavis et devra rendre son rapport d'ici le 15 septembre 2021.

10. Programme de la législature 2016-2021 – Bilan de fin de législature

M. le Président ouvre la discussion sur le Bilan de fin de législature.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Mme Froelich : Je remercie la Municipalité pour ce document qui est très intéressant et que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt. Est-ce que M. le Syndic peut donner son propre bilan oralement puisqu'il ne figure pas dans ce document ?

M. le Syndic : Nous vous avons proposé en début de législature un programme de législature et en fin de législature un bilan de législature qui vous montre ce qui a été réalisé, ce qui est à réaliser et ce qui est en cours. Chaque municipal a ensuite fait son propre bilan de législature mais personnellement je n'en ai pas fait, pour éviter, comme cela s'est déjà produit, la censure voire la réécriture de mon communiqué par mes collègues municipaux. Ceci dit, vous comprendrez aisément que je n'ai pas souhaité renouveler l'exercice, l'ayant déjà essayé pour le dernier billet du Serpeliou.

M. le Président clôt la discussion.

11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Je vous recommande de prendre connaissance de la plaquette que vous avez reçue avec l'ordre du jour et qui donne des renseignements sur l'AJESOL. Si vous désirez approfondir le sujet, vous pouvez trouver d'autres informations sur le site de l'AJESOL. Quant à nos réunions, nous n'en avons pas de prévue.

APREMADOL - Mme Michel : Nous avons eu un rencontre le 10 juin et je vous donne quelques informations sur les thèmes évoqués.

Prestations : augmentation des prestations pendant le premier trimestre, en lien avec le Covid19.
Déplacements : une étude, en collaboration avec l'équipe du plan directeur de l'Ouest lausannois, a été demandée dans le but d'optimiser les déplacements. 5 cartes de mobilité seront réalisées par Urbaplan.

Bien-être au travail : la RH, dans le cadre d'une formation, a mis en place des ateliers avec les responsables d'équipe dans le but d'améliorer l'écoute active des collaborateurs et de mettre en place une méthodologie pour évaluer le résultat de ce travail. Il semblerait que tout ce qui concerne le bien-être au travail a une influence également sur l'absentéisme.

Vaccination : le personnel est peu vacciné malgré les mesures mises en place (une heure est donnée au personnel pour aller se faire vacciner). C'est dommage car ces personnes sont auprès de la population et qui se déplacent chez les gens. Mme Ruiz, notre conseillère d'état, a demandé un audit pour faire un bilan de l'organisation.

ARASOL - Mme Berner : Le 1^{er} juin dernier, le conseil intercommunal de l'ARASOL s'est réuni et a validé les comptes et la gestion pour l'année 2020. L'année 2020 s'est clôturée avec un excédent de financement qui a été viré dans une réserve. Il n'y a pas eu de hausse significative des demandes, contrairement à ce qu'on aurait pu supposer en cette année de pandémie. Le nouveau directeur, M. Milardi, entré en fonction le 01.09.2020 après le départ à la retraite de M. Guex qui avait été directeur pendant les 20 dernières années, a entamé une restructuration et a fait évoluer l'organigramme du point de vue des prestations et non plus du point de vue des secteurs. L'ARASOL a un projet de déménagement car les locaux actuels ne répondent plus aux besoins. A relever encore que de bonnes expériences ont été faites avec le télétravail et il a été décidé de maintenir cette possibilité de travail flexible pour leurs collaboratrices et collaborateurs. Le 6 juillet aura lieu l'assermentation pour la prochaine législature et le 28 septembre aura lieu la première séance du conseil intercommunal qui sera amené à valider le budget.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Le conseil de l'établissement scolaire de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice a pu siéger après une année et demie. Le 8 juin dernier a eu lieu sa dernière séance pour cette législature. On nous a annoncé le départ du directeur, M. Sieber, qui a de hautes fonctions auprès de l'état de Vaud. Moi-même je quitte ce conseil d'établissement auquel j'ai assisté depuis sa création et je remercie Mme Merminod pour son investissement et lui souhaite une bonne suite.

ORPC - M. Golaz : L'assermentation des délégués de l'ORPC aura lieu le 30 juin prochain. La prochaine séance aura lieu cet automne.

PolOuest : Les représentant ne sont pas présents mais nous ont informés que l’assermentation des délégués aura lieu le 5 juillet.

SDOL – M. Bähni : Je n’ai, une fois de plus, rien à signaler mais je ne pouvais pas m’empêcher de prendre la parole pour la dernière fois. Je souhaite à ceux qui remplent pour la nouvelle législature, plaisir et satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

12. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

Mme Berner : Je me suis penchée plus en détail sur certains points qui ont été amenés lors du dernier conseil du 26 mai et j’aimerais apporter certaines précisions sur 3 de ces points qui me semblent essentiels, à savoir :

- 1) Tant M. le Président que M. Brandt ont affirmé que, selon Mme la préfète, la commission de gestion et des finances avait outrepassé ses compétences. Comme il a été précisé ensuite par le président de la commission de gestion et des finances, cette dernière n’a pas procédé à une enquête parlementaire et s’est précisément cantonnée à signalement, tel que le préconise M. David Equey dans son étude essentiellement centrée sur le pouvoir de contrôle du Conseil sur l’activité de la Municipalité en droit vaudois (seule étude ayant été faite de la loi sur les communes). M. David Equey a été, entre autres, chef du secteur juridique du service des communes. Par conséquent, la commission de gestion et des finances n’a en aucun cas outrepassé ses compétences et ce qu’elle a fait est entièrement dans son pouvoir.
- 2) M. Brandt a avancé que, pour les comptes qui ont déjà été approuvés, la commission de gestion et des finances n’a pas de pouvoir d’investigation. Cette affirmation est en contradiction avec l’étude de M. Equey, auquel le rapport de la commission de gestion et des finances d’octobre 2020 fait référence et qui écrit textuellement : « A notre sens, les commissions de surveillance peuvent obtenir toutes les informations utiles à l’exercice de leur mandat pour un exercice comptable écoulé et dont les comptes et la gestion ont été adoptés par le Conseil, lorsque, dans le cadre de l’examen de l’exercice précédent, il apparaît que des éléments qui concernent cet exercice trouvent leur origine dans des exercices antérieurs ou ont un lien de connexité avec des événements survenus lors de ces exercices. ». Donc, si la commission de gestion et des finances, lors de l’examen de l’exercice 2019, trouvait des éléments lui permettant de penser que l’origine de certains faits pouvait se situer dans les exercices précédents, elle était parfaitement légitimée dans sa démarche. Sur ce point, j’ajouterai la remarque de David Equey qui précise textuellement ce qui suit : « Il est utile de préciser que le pouvoir de contrôle du Conseil général ou communal sur la gestion et les comptes de la commune comporte un corolaire qui consiste en une responsabilité. Cela a pour conséquence que l’organe délibérant doit être en mesure, en cas de dommage, de démontrer qu’il a exercé l’examen de la gestion et des comptes avec toute la diligence et la prudence que l’on pouvait attendre de sa part. » En remontant dans les exercices 2016 à 2018, la commission de gestion et des finances n’a fait que son devoir d’organe de surveillance et protégé le Conseil communal d’une éventuelle responsabilité, ce qu’elle a d’ailleurs expliqué dans son information du 11 octobre 2020.

- 3) M. Brandt a mentionné lors du dernier conseil que, si une commission ou quelqu'un d'autre découvre fortuitement qu'un délit au sens large a été commis, il peut le dénoncer. Cette remarque suppose cependant qu'on ait procédé à un examen approfondi de la situation pour pouvoir dire s'il s'agit d'un délit ou non. La commission de gestion et des finances ayant choisi de procéder par le biais du signalement, elle n'a donc pas mené une enquête sur les éléments qu'elle s'est contentée de signaler. M. Brandt a également dit que la Suisse ne connaît pas l'abus de biens sociaux, ce en quoi il a certainement raison, mais par les comptes-rendus que nous avons tous lus dans la presse, concernant l'affaire Maudet, il y a en Suisse des règles pénales qui sanctionnent l'octroi d'un avantage ou l'acceptation d'un avantage. En tant qu'ancienne présidente de la commission de gestion et des finances, je tenais à revenir sur ces points qui sont importants pour la suite et le bon fonctionnement de cette commission.

M. Golaz : Ma question concerne la déchetterie. J'ai remarqué il y a moins d'un mois que toutes bennes avaient été repeintes. Qui, de l'entreprise qui s'occupe du transport ou de la commune, a financé cette remise au goût du jour des bennes ?

M. le Syndic : C'est une initiative de l'entreprise Henry Transports. Cela n'a pas coûté un denier à la commune. Cependant, la face du compacteur, qui nous appartient, va être repeinte afin de s'harmoniser avec celle des autres bennes et cela sera à notre charge.

Mme Theumann : Mme Merminod et moi-même avons un message qui s'adresse à M. Panzera :

Cher Marcel,

Tes descriptions techniques, dans les moindres détails, ta mémoire des anecdotes locales et des personnages qui les composent, ton expérience de globe-trotter dans une grande société internationale, ta patience à débattre pendant de longues séances de Municipalité (pour autant que celles-ci ne dépassent pas une certaine heure), ton amour des armes et ton expertise des terrains de tir, ton respect des autorités et ta connaissance sans faille de tous les grades possibles et inimaginables, vont inmanquablement nous manquer, tout comme ta bonne humeur.

Tu auras, d'ici peu peut-être, moins l'occasion de bavarder avec des locaux puisque l'envie de grands voyages à l'autre bout du monde te taraude. Nous te souhaitons donc des voyages à la hauteur de tes attentes, riches en découvertes culinaires comme géographiques (si tant est qu'il te reste encore des pays à découvrir) et nous espérons que, de retour au pays, tu prendras le temps de prendre un verre avec nous sur une terrasse d'un établissement de la commune.

Marcel, un grand merci pour le temps que tu as consacré à la commune et à ses concitoyens.

M. Panzera : Je vous remercie également de votre collaboration. Cela n'a pas toujours été facile. C'est un peu combatif mais cela fait partie des choses de la vie et de la politique. Merci beaucoup.

Mme Merminod : Mme Theumann et moi-même avons un message qui s'adresse à M. Brandt

Cher Pierre-Yves,

Compétence, prise de hauteur, humour, diplomatie...on pourrait ainsi continuer la liste de commissions (comme tu le dis) mais on sait aussi que tu n'aimes pas trop ces listes et que tu préfères les phrases, surtout si elles sont longues. On va donc essayer de s'appliquer. Reprenons !

La Municipalité a profité de tes nombreuses compétences, tant dans le domaine juridique que dans celui des ressources humaines. Tu nous a aidés à prendre de la hauteur, à rechercher une vue

d'ensemble, plutôt que de s'attarder sur un détail. Pragmatique tu l'as été dans le choix des solutions, préférant un compromis à un blocage. Municipal consciencieux, tu as toujours lu tous les documents, à part une fois, une seule, où tu as avoué que tu n'avais pas tout lu. Et surtout tu avais un avis sur tout, ce qui fait que tu as souvent relu nos dossiers et chez toi, relire signifie souvent réécrire. Tu prends soin des mots, des tournures de phrases, presque autant que notre futur syndic. Comme quoi, avocats et journalistes doivent avoir quelques points communs.

Ton sens de l'humour nous a aidés à traverser les longues séances. Tes remarques pleines de piquant vont nous manquer. Ton impatience, qui se remarquait par un changement de ton ou de gestes, vont aussi nous manquer. Tu préfères quand même souvent avoir raison...c'est aussi plus facile quand on part avec deux voix. Merci pour le temps incalculable que tu as consacré à la commune. Merci pour ton amitié, ton écoute et ton partage. On te souhaite plein de temps pour gravir des sommets (à pied ou à ski), pour voyager à travers le monde avec ta tribu et, surtout, on compte sur toi pour nous soutenir lors des prochaines séances du Conseil communal. Bon vent à toi Pierre-Yves !

M. Brandt : Merci beaucoup mes chères collègues. Mesdames et Messieurs, je voudrais également vous remercier pour ces 5 années que l'on a passées dans le débat, dans la confrontation, parfois dans la tension, toujours en essayant de rechercher la confrontation des idées et pas celle des personnes. C'est tellement important de se battre pour la commune tout en essayant de rester le plus indépendant possible et en tenant la ligne de la défense des intérêts de la commune.

Je prie mes collègues de m'excuser si j'ai été impatient parfois et je souhaite bon vent au futur Conseil communal et à la future Municipalité qui paraît être déjà totalement aux affaires, ce qui est une excellente chose. Merci beaucoup.

M. le Président : Permettez-moi quelques réflexions pour cette dernière séance de ma législature. Cette dernière année a été particulièrement spéciale. Nous n'avons pas eu de 1^{er} août, nous n'avons jamais pu partager le verre de l'amitié, nous n'avons jamais pu faire aucune de ces activités qui font partie de la vie.

Je voudrais adresser ce soir un message à notre futur Syndic :

Cher Monsieur le futur Syndic,

Le 16 juin vous nous avez dit que vous aviez un sentiment de responsabilité à l'égard de la population de notre commune, de tous les hommes, de toutes les femmes et de tous les enfants qui vont recevoir l'héritage, le fruit de notre action. Si vous voulez vraiment arriver à ça, je pense que vous avez du pain sur la planche.

En effet, lorsqu'on regarde dans le rétroviseur, on s'aperçoit que, dès le début de la législature, les difficultés se sont succédées : la démission d'un municipal, l'éviction du Syndic de son dicastère puis son exclusion de son groupe politique, dont vous êtes issus M. Dubuis.

Cela ne devrait pas avoir lieu, ni en politique, ni dans le Conseil, ni dans l'administration, ni dans la Municipalité.

Le préavis concernant la garderie avait l'air parfait mais il y avait une bulle dans tout cela car le temps pour amortir cet investissement sera probablement supérieur à la durée d'utilisation de la garderie.

Pour ce qui est des Jordils, plusieurs interventions ont été demandées à la Municipalité pour connaître le coût de ce projet et on nous a répondu : Circulez, il n'y a rien à voir ! Aujourd'hui on sait que ce n'est pas comme ça car sinon le promoteur n'aurait pas donné son accord pour verser quelque chose à la communauté.

Autre remarque : on nous a toujours dit que la sortie sur la RC1 n'était pas possible et que la DGMR a

refusé catégoriquement cette demande. Je me pose des questions quand je vois dans une lettre que la Municipalité n'a jamais fait de demande à ce sujet.

Je passe sur le point d'impôt qui a été refusé par le législatif. Ensuite l'exécutif a refusé la décision du législatif et nous a imposé une séance supplémentaire le 12 novembre.

Ce sont quelques exemples et je pourrais encore en rajouter, comme vous le savez M. Dubuis. Ceci démontre que votre tâche ne sera pas facile.

M. le Syndic : Cette prise de parole est ma dernière en tant que Syndic et l'occasion pour moi de tirer ma révérence. Je ne vous cache pas que, malgré mon respect pour nos institutions et notre commune, j'accueille cette échéance et prends congé de vous avec un soulagement et un plaisir que j'aurais peine à cacher. Certains d'entre vous resteront mes amis après ce jour, mais je ne doute pas que pour un certain nombre d'entre vous, c'est également un soulagement et c'est donc l'un de ces rares moments de grâce où nous serons tombés d'accord sur quelque chose. Je le dis notamment pour les gens de mon ex groupe politique. Au moins, avec la sagesse et le détachement que procurent l'âge, je me dis que c'est pour le meilleur, car il y a une vie heureuse après la politique. Je vais retrouver mon épouse, ma terrasse, le calme, la verdure et finalement ce sourire que je partage symboliquement avec mes prédécesseurs sur le grand tableau des syndics de St-Sulpice qui orne un mur de la maison de commune. St-Sulpice redeviendra pour moi calme et verdure, loin des tourments et des turpitudes de la politique communale. J'ai été élu conseiller communal en 2006 et lorsque je me suis présenté à la Municipalité en 2007, on était venu me solliciter. A l'époque, j'ai accepté par curiosité, ayant réussi ma vie professionnelle et disposant de temps libre. Je pouvais rendre un peu à la collectivité de ce que la vie m'avait donné. J'avais peu prêté attention à la signification humaine de ma démarche et de celle de mes colistiers, à ce que représente le fait pour ceux qui sont en place que l'on se présente contre eux, ni d'ailleurs aux rancœurs inextinguibles que cela peut occasionner. J'ignorais alors tout cela, toutes ces illustrations de la loi du karma. Mais l'ignorance ne dure pas lorsque l'on est élu. Et la roche de Tarpée est à côté du Capitole, je l'ai appris comme d'autres ne manqueront pas de l'apprendre aussi. Quinze années de vie publique m'ont délivré un enseignement auquel ma vie professionnelle en tant qu'indépendant puis comme responsable commercial ne m'avaient pas préparée. Je vous prie de croire que j'ai pourtant parcouru le monde en société, fréquenté, je croyais, toutes les sortes de personne que la terre enfante, mais non... je n'avais pas tout vu et il m'aura fallu revêtir les habits de syndic encore chauds que mes collègues me tendaient, pour découvrir réellement et personnellement le sens de l'extraordinaire solitude du prince, si bien décrite par Nicolas Machiavel. 1 A ceci près que la fonction de Syndic se limite à assumer uniquement les effets collatéraux, collégialité oblige. Je sais ainsi maintenant que l'on n'est jamais mieux trahi que par ses amis ou les membres de son groupe politique et je sais également ce que la solitude au sein d'un exécutif signifie. Un peu comme la soif fait voir des mirages dans le désert, l'exercice du pouvoir a cette capacité d'engendrer, dans le regard de certains, la suspicion d'abus dans chaque geste et décision. Ce soupçon déversé sur l'autre est un vrai poison de la politique de milice contre lequel il n'y a guère d'antidote hormis dans les cours de justice, et c'est un véritable nectar, une ambrosie, dont se délectent les apprentis justicier du dimanche. Je ne m'étendrai pas là-dessus car cela n'en vaut pas la peine mais en mon for intérieur, je peine à croire que mon départ transformera du jour au lendemain les loups en agneaux et ouvrira une ère de paix et de bienveillance mutuelle au sein de la Municipalité et entre celle-ci et le conseil de notre commune. Si une faiblesse périt avec l'âge, c'est bien la naïveté et je ne m'accorde pas assez d'importance pour croire que mon départ changera quelque chose dans les cœurs aigris de certains de nos collègues. Je vous souhaite, à vous tous qui allez attaquer la nouvelle législature couteau entre les dents bien du plaisir et aux autres qui comme moi s'en vont, beaucoup de paix et de bonheur après

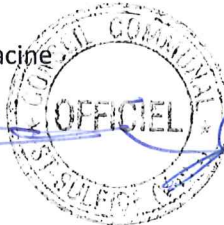
la politique. J'aimerais maintenant consacrer mes dernières paroles en tant qu'élu à quelque chose de positif, qui me tient vraiment à cœur et qui est beaucoup plus important que les amères querelles de clocher, avec ou sans croix, auxquelles j'ai fait jusque-là allusion: ce sont les remerciements à notre personnel. Une communauté se compose de ceux qui l'habitent, mais aussi de ceux qui travaillent pour elle et lui consacrent leur vie professionnelle. Ils connaissent le fonctionnement du village par cœur et y laissent une importante partie de leur vie. Au début de mon mandat en 2007, le respect des collaborateurs était bien plus grand qu'aujourd'hui et leur dévouement tout aussi remarquable. Je ne dis pas meilleur, mais tout aussi remarquable qu'à présent. Nous prenions encore le temps d'une journée par année pour parcourir notre canton ensemble, collaborateurs et élus, apprenant à se connaître et à s'apprécier dans un cadre convivial, établissant un respect et une confiance mutuelle qui faisaient que nos rangs restaient serrés lorsqu'arrivaient les coups durs. Pour le bénéfice de tous. On ne comptait pas les heures et l'on ne s'offusquait pas que les salaires fussent décents à tous les niveaux de responsabilité. 2 Je ne vous parle pas des années 80 mais de 2007. Cette époque, si proche, me paraît pourtant aujourd'hui révolue. Les collaborateurs et leur dévouement n'ont pas changé, je vous le garantis, mais la confiance que nous leur accordons n'est plus la même. La commune a grandi. Nous ne les voyons plus comme nos meilleurs partenaires pour faire fonctionner la collectivité, mais pour certains d'entre nous, comme des subordonnés, qui, dans tous les cas nous coûtent trop cher. Nos collaborateurs font un travail exceptionnel, que nous ignorons bien souvent, car l'on ne voit guère ce qui fonctionne. Une partie de ma querelle avec certaines têtes pensantes de mon ex groupe politique et de l'exécutif vient du fait que j'ai toujours pensé, en politique comme dans le privé, que l'on tire le meilleur des gens lorsque la bienveillance et la reconnaissance sont témoignées. C'est un cercle vertueux. Privez votre personnel de reconnaissance et vous ferez disparaître dans son cœur le sentiment d'appartenance au destin communal et le dévouement à la poursuite de la mission de la Commune. Vous aurez toujours du personnel, mais il ne sera plus là lorsqu'il faudra faire un petit peu plus que ce que stipule son contrat. Faites confiance et témoignez lui votre reconnaissance et il vous tirera de tous les mauvais pas, sans se soucier des limites contractuelles de son engagement. C'est un principe essentiel pour une bonne gouvernance et dans le privé, on ne peut pas faire d'affaires si on n'investit pas d'abord un peu dans l'humain. La gestion d'une commune n'est pas différente. Nos collaborateurs sont pour la plupart des personnes humbles, passionnées et motivées par l'envie de faire au mieux leur travail, et dont le but final n'est autre que la contribution au bien commun. Certains d'entre eux ou d'entre elles sont d'ailleurs municipaux ou conseillers communaux une fois rentrés chez eux, et leur travail n'est pas moins estimable que celui que nos concitoyens vont accomplir dans d'autres communes. Alors je me déssole lorsque j'entends dire dans nos différentes instances que nos employés coûtent trop cher et que nos finances sont mal allouées lorsqu'on les gratifie exceptionnellement pour leur engagement. Bien entendu, nous trouverons toujours de nouveaux collaborateurs. Mais nous nous exposons à des taux de rotation de plus en plus élevés conduisant à une perte de cette stabilité et de cette continuité basées sur les connaissances et la maîtrise des collaborateurs qui accompagnent la commune depuis de nombreuses années. 3 Ce sont eux aussi qui évitent à chaque nouveau municipal de réinventer, à chaque début de législature, le fil à couper le beurre ou l'eau chaude, quand ce n'est pas carrément le fil à couper l'eau chaude et le beurre. Car eux, à contrario d'un exécutif à durée d'influence limitée dans le temps, incarnent la continuité de la bonne marche des opérations. Ainsi, je considérerai ma sortie de syndiculture comme gagnée si je réussis à vous faire passer ce seul message : faites confiance au personnel communal et valorisez ces personnes qui travaillent au service de tous. Ce ne sont pas de simples charges dans une comptabilité. Ce sont vos meilleurs alliés dans le défi que représente pour notre commune celui de maintenir son statut très enviable dans l'Ouest lausannois. Nous bénéficions énormément des bonnes relations que nos

collaborateurs entretiennent dans les communes avoisinantes. Cela a bien souvent plus de valeur que les bonnes relations que l'on peut avoir au niveau des Municipalités. Mais c'est l'addition de tout cela qui garantit notre image et notre avenir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président clôt la séance à 21h10.

Conseil communal

M. Michel Racine		Mme Olga Aguilar
Président		Secrétaire